

CGT
MATMU

TRACT

28 NOVEMBRE 2025

Il ne suffit pas
de s'indigner,
il faut s'engager !



Frais de santé
Pourquoi la CGT n'a pas signé l'accord

La CGT a décidé de ne pas signer le nouvel accord sur la complémentaire santé. Ce choix a été mûrement réfléchi. Voici les points positifs, mais aussi les pièges qui ont motivé notre refus.

Ce qui est acceptable : les tarifs 2026

Sur le court terme, la proposition de la direction semblait acceptable pour la majorité des salariés sondés :

Pour le salarié : La cotisation augmente légèrement (**de 2 € à 4 € par mois**), mais l'entreprise prend en charge la majeure partie de la hausse globale. Le CSE continue de prendre en charge la majeure partie de la part salariale.

cotisation totale	part cse	part salarié	part employeur
80,00 €	16,80 €	4,00 €	59,20 €

Pour les familles : Le tarif baisse pour ceux ayant 1 enfant, mais augmente pour le conjoint et les familles de 2 enfants ou plus.

	Tarif actuel	Tarif 2026	Ecart
salariés	70,77 €	80,00 €	9,23 €
1 enfant	41,65 €	40,00 €	-1,65 €
2 enfants ou +	61,71 €	80,00 €	18,29 €
conjoint	76,07 €	91,00 €	14,93 €
conjoint + 1 enfant	117,71 €	131,00 €	13,29 €
conjoint + 2 enfants et +	137,78 €	171,00 €	33,22 €

Pour les familles, **la hausse reste importante, et devra être clairement compensée par les négociations salariales 2026 !** Surtout au regard des 925 millions d'euros d'investissement du Groupe pour le rachat d'HSBC Vie, devenue KOREGE.

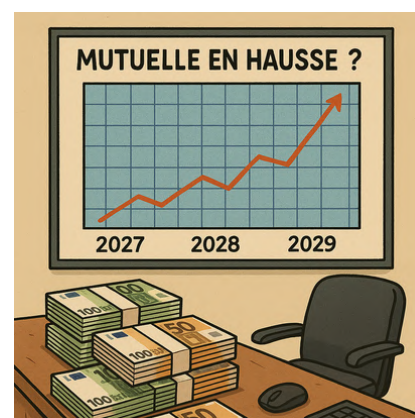
Le problème : un risque d'explosion des tarifs dès 2027

Notre refus ne porte pas sur le prix payé aujourd'hui, mais sur le mécanisme imposé pour l'avenir. L'accord prévoit que si les dépenses de santé dépassent les cotisations, les tarifs augmenteront automatiquement l'année suivante, sans aucune limite.

Des chiffres incohérents pendant toute la négociation

Le déroulement des négociations nous inquiète :

La direction a changé ses calculs à plusieurs reprises sans modifier les garanties. Elle demandait initialement 10,7 millions d'euros pour équilibrer le contrat, pour finir par dire que 9,7 millions suffisaient.



UNE HAUSSE À PRÉVOIR EN 2027, 2028, ET 2029.... ?

Notre analyse : En baissant artificiellement le budget nécessaire (cotisations) sans toucher aux dépenses prévues (prestations), le contrat sera mathématiquement déficitaire.

	Situation au 10/09	Hypothèse sur l'accord final
Prestations	10,7 M€	10,7 M€
Cotisations	10,7 M€	9,7 M€
Rapport P/C	1	1,103
Augmentation automatique au 1er janvier	0 %	+ 10,3 %

Preuve que ce risque est bien réel

Nous avons proposé une solution simple : la CGT s'engage à **signer l'accord à condition de plafonner les futures augmentations à 5 % maximum par an.**

La direction a refusé.

Si la direction était sûre de ses chiffres (l'équilibre à 9,7 M€), elle aurait accepté ce plafond de sécurité. **Ce refus suggère que l'entreprise sait déjà qu'un rattrapage tarifaire important aura lieu en 2027.**

La CGT refuse de cautionner ce qui s'apparente à un calcul malhonnête ou hasardeux, qui risque d'atteindre automatiquement et sans aucune protection le pouvoir d'achat des salariés et de leur famille.

La CGT donne rendez-vous à l'entreprise aux négociations salariales, pour que le pouvoir d'achat de tous les salariés soit préservé.

VOUS POUVEZ FAIRE CONFIANCE A LA CGT MATMUT POUR DEFENDRE VOS INTERETS

Nous sommes des salariés qui n'acceptent plus que "ce qui est bon pour nous" soit décidé à notre place sans consultation préalable.

Nous sommes à votre écoute pour relayer vos voix, vos interrogations, vos revendications et vous assistons individuellement et collectivement avec détermination.

Les prochaines étapes seront donc prépondérantes : rejoignez-nous pour participer activement à la vie sociale de l'entreprise.

Vous pouvez aussi adhérer en ligne

Cliquez ici

Votre délégué syndical référent :

Ludovic BARROIN



Téléphone : 06 64 74 04 22
Email : contact@cgt-matmut.fr

CGT
M A T M U T